# Le CESE propose une série de mesures pour accompagner l’élevage français dans sa transition et assurer sa pérennité

Sous-titre
Avis « Relever les défis de l'élevage français pour assurer sa pérennité »
Date
Publié le 16/01/2024
Chapô

**Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a voté en séance plénière ce mardi 16 janvier un avis intitulé « Relever les défis de l’élevage français pour assurer sa pérennité ».**

Description

Présentes dans les 60 politiques prioritaires du gouvernement et dans les 7 thématiques de la planification écologique, l'alimentation et la souveraineté alimentaire sont confrontées aujourd’hui à des défis majeurs, en particulier dans le secteur de l’élevage, dont la résilience environnementale et sociétale sont aujourd’hui remises en question, tout comme l’attractivité du métier d’éleveur. Entre 2010 et 2020, ce sont 63 500 exploitations d'élevage qui ont disparu en France. Or aujourd’hui, l’agriculture française ne peut être pensée sans élevage. Face à l’absence de stratégie globale pour guider le secteur et ses différents acteurs dans leurs réponses à ces défis de taille, la commission Territoires, Agriculture et Alimentation du CESE a souhaité se saisir du sujet, à travers un avis intitulé « *Relever les défis de l’élevage français pour assurer sa pérennité* ».

Organisée au CESE au mois de septembre, une « Journée des acteurs de terrain » a réuni une quarantaine de participants :  des éleveurs et éleveuses en activité ou s’engageant dans cette voie. Originaires de différentes régions et travaillant dans différentes filières, ils ont partagé les défis auxquels ils sont confrontés quotidiennement, et ont réfléchi ensemble aux réponses à y apporter pour une transition pérenne de leurs exploitations. C’est fort des enseignements issus de cette journée délibérative, complétés par un travail de fond et des auditions menées par la Commission, que le CESE a souhaité dresser un bilan objectif sur la situation de l’élevage français et de son évolution récente.

Dans cet avis, le CESE analyse ainsi les principaux défis que doit relever l’élevage pour assurer son avenir et garantir le renouvellement des générations d’éleveurs. Il formule ainsi des préconisations d’actions nécessaires à la transition du secteur, articulées autour de trois axes :

## 1. Renforcer, réorienter et mieux diffuser les travaux de recherche

• Le CESE préconise de réaliser la synthèse de l’ensemble des résultats des recherches, expérimentations et travaux menés afin de construire **un métaprogramme pluriannuel de recherche, fondamentale et appliquée**. Il recommande également de **diffuser largement les résultats des travaux de recherche et leurs enseignements dans les dispositifs de formation, initiale et continue, et de conseil aux éleveurs**.

• Le CESE recommande de favoriser les **méthodes coconstruites d’évaluation des impacts climatiques et environnementaux des différents modes d’élevage** afin de parvenir à des données systémiques fiables et partagées et, ainsi, de déterminer et **privilégier les types d’élevage vertueux à encourager**.

• Le CESE préconise de **mettre au point et généraliser une méthodologie pour établir un diagnostic scientifique et technique de la durabilité d'un élevage, visant à évaluer sa résilience dès l'installation**, à conseiller d'éventuelles adaptations nécessaires et à favoriser le développement de nouveaux systèmes plus autonomes et vertueux, en tenant compte des spécificités de chaque situation.

## 2. Mobiliser les politiques publiques à tous les niveaux

• Le CESE préconise de bâtir une démarche pluri-acteurs à l'échelle des territoires :
- En sollicitant une **réforme de la PAC en 2027**, sur la base d'une évaluation des mesures en cours et de leurs conséquences sur l'élevage, permettant d'accompagner plus efficacement les transitions, en accordant une **priorité au soutien de la polyculture-élevage**, de la durabilité des élevages et de la lutte contre le changement climatique ;
- Et en la faisant reposer sur des **programmes d'action régionaux** visant à accompagner les mutations nécessaires de manière cohérente, pertinente et efficace, pour mieux articuler les différents financements mobilisables provenant de l'Etat, des régions gestionnaires du deuxième pilier de la PAC, et enfin ceux des acteurs de l'aval.

• Le CESE recommande de **rendre opposables dans tous les accords de commerce bilatéraux des clauses sociales et environnementales** afin de mettre fin aux importations de viande qui ne respectent pas les règles en vigueur au sein de l'UE.

## 3. Informer et sensibiliser les consommateurs quant aux enjeux relatifs à l'élevage

• Le CESE recommande **d'intégrer systématiquement dans les programmes scolaires, l'enseignement relatif à la place de l'élevage au sein des cycles naturels**, pour expliquer les apports des modèles vertueux d'élevage et montrer des exemples concrets lors de visites de fermes, destinés notamment aux élèves du primaire, en sensibilisant et impliquant le corps enseignant.

• Le CESE recommande de **faire respecter, en sanctionnant le cas échéant, l'obligation d'indiquer l'origine nationale des viandes et des produits laitiers**, notamment dans les plats servis en restauration hors domicile et dans les produits transformés.

• Le CESE préconise de **fonder sur des critères transparents et partagés avec les acteurs concernés l'affichage environnemental** officiel qui devrait être rendu public début 2024 par le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires : pour la viande, le lait et les produits transformés associés, il devra intégrer une mention sur les modes d'élevage et leur durabilité.

Cet avis a été rapporté par Marie-Noëlle Orain (Groupe Alternatives sociales et écologiques), et Anne-Claire Vial (Groupe Agriculture) au nom de la Commission Territoires, agriculture et alimentation. Il a été présenté lors de l'assemblée plénière du 16 janvier à 14h30. L'avis a été adopté avec 115 voix pour, et 2 abstentions.

Contact presse :
Noémie Barbaut
06 25 26 37 94
noemie.barbaut@plead.fr

Fichier joint
Télécharger
© - copyright CESE - Mai 2024